



**ANNEXE 1 : PROCEDURE ET CALENDRIER D'ÉVALUATION ET DE TITULARISATION DES
ENSEIGNANTS STAGIAIRES 2024/2025**

Lauréats des concours 2024

Référentiel de compétences : Arrêté du 25 juillet 2013

SEPTEMBRE	1 ^{er} positionnement	Fiche positionnement du tuteur d'établissement scolaire	A déposer au plus tard Le vendredi 20 décembre 2024 sur l'application COMPAS	
OCTOBRE		Fiche positionnement du chef d'établissement	A déposer au plus tard Le vendredi 20 décembre 2024 sur l'application COMPAS	
NOVEMBRE			Eventuelle « visite conseil » des corps d'inspection (si alerte)	
DECEMBRE				
JANVIER	2 nd positionnement	Fiche positionnement du tuteur d'établissement scolaire	A déposer au plus tard Le jeudi 24 avril 2025 sur l'application COMPAS	
FEVRIER		Fiche positionnement du chef d'établissement	A déposer au plus tard Le jeudi 24 avril 2025 sur l'application COMPAS	
MARS	Eventuelle inspection des corps d'inspection	Rapport d'inspection	A déposer au plus tard Le vendredi 23 mai 2025 sur l'application COMPAS	
AVRIL		Constitution du dossier d'évaluation	Rapport final du tuteur d'établissement scolaire	A déposer au plus tard Le vendredi 23 mai 2025 sur l'application COMPAS
MAI	Evaluation et avis du chef d'établissement			
	Evaluation et avis des corps d'inspection			
	Avis du directeur de l'ISFEC			
JUIN	Entretien avec les stagiaires pour lesquels la titularisation n'est pas envisagée		Juin 2025	
	JURY		2 ^{ème} quinzaine de juin 2025	
JUILLET	Résultats des Masters pour les lauréats des sessions antérieures			